

Conseil communal de Lausanne

Question écrite no 22

Titre : Quels services et quels collaborateurs sont impliqués dans la gestion des deux-roues motorisés et des vélos abandonnés sur le domaine public ?

Philippoz Roland

La volonté de ne pas tolérer le parcage hors-cases des deux-roues motorisés se démontre par une attention évidente des assistants de police qui les verbalisent systématiquement.

Qu'en est-il des deux-roues motorisés, qui n'ont parfois pas de plaque et paraissent hors-d'usage, et qui occupent des cases qui seraient bien utiles aux autres usagers ? Et pour les vélos qui n'ont pas de plaques, comment sont-ils identifiés et retirés de la place qu'ils occupent ?

Les assistants de police ou d'autres collaborateurs de la Ville doivent-ils repérer ces véhicules ? Le cas échéant, quel service se charge de les évacuer et quelles sont les conditions de cette évacuation ?

Lausanne, le 9 mai 2022


Roland Philippoz